Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20130627-2013-06-27_038-DE

Date de télétransmission : 01/07/2013 Date de réception préfecture : 01/07/2013

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



GD2013-06-27_038

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 20 juin 2013 Publié le 28 juin 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86 Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 12

Scrutin: Pour: 81 Abstention: 0 Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN Mme Anne DILLENSEGER M. François NOWOTNY M. Pierre PRIBETICH M. Mohamed BEKHTAOUI Mme Christine MASSU Mme Colette POPARD Mme Elizabeth REVEL Mme Dominique BEGIN-CLAUDET M. Rémi DETANG M. Georges MAGLICA M. Claude PICARD M. Jean-Patrick MASSON Mme Françoise TENENBAUM M. Pierre PETITJEAN M. José ALMEIDA Mme Christine DURNERIN Mme Claude DARCIAUX M. Jean-François DODET Mme Nelly METGE M. Nicolas BOURNY M. François DESEILLE Mme Elisabeth BIOT M. Jean-Philippe SCHMITT M. Michel JULIEN Mme Christine MARTIN M. Philippe GUYARD Mme Marie-Françoise PETEL Mme Marie-Josèphe DURNET-M. Pierre-Olivier LEFEBVRE M. Gérard DUPIRE **ARCHEREY** M. Patrick BAUDEMENT Mme Catherine HERVIEU M. Alain MARCHAND Mme Geneviève BILLAUT M. François-André ALLAERT M. Mohammed IZIMER M. Murat BAYAM M. Jean-Paul HESSE Mme Hélène ROY M. Michel BACHELARD Mme Badiaâ MASLOUHI Mme Lêe-Chinh AVENA M. Philippe BELLEVILLE M. Yves BERTELOOT Mme Jacqueline GARRET-RICHARD M. Norbert CHEVIGNY M. Patrick MOREAU Mme Joëlle LEMOUZY M. Gilles TRAHARD Mme Noëlle CAMBILLARD M. Dominique GRIMPRET M. Jean-Yves PIAN M. Didier MARTIN Mme Stéphanie MODDE M. Jean DUBUET M. André GERVAIS M. Philippe CARBONNEL M. Patrick ORSOLA M. Alain MILLOT M. Alain LINGER Mme Michèle CHALLAUX M. Benoît BORDAT M. Louis LAURENT Mme Françoise VANNIER-PETIT. M. Joël MEKHANTAR M. Roland PONSAA M. Christophe BERTHIER M. Michel ROTGER

Membres absents:

M. Gilbert MENUT
M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick CHAPUIS
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO
M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Rémi DELATTE
M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA

M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET

M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

GD2013-06-27 038 N°38 - 1/2

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Marsannay-la-Côte - Rente Logerot - Projet d'habitat locatif adapté pour les gens du

voyage - Bail emphytéotique au profit de Dijon Habitat

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 21 juin 2012, le Grand Dijon a décidé de céder à l'association « KERETE 21 » un terrain situé Rente Logerot à Marsannay-la-Côte, dans le cadre d'un bail emphytéotique, afin de réaliser un programme d'habitat locatif adapté pour les gens du voyage.

En raison de problèmes administratifs, l'association « KERETE 21 » n'est pas en mesure de réaliser cette opération.

Il est proposé que la réalisation de l'opération soit confiée à Dijon Habitat dans les mêmes conditions que celles prévues dans la délibération mentionnée ci-dessus.

Vu l'avis de la Commission,

Le Conseil, après en avoir délibéré, Décide :

- de rapporter partiellement la délibération du 21 juin 2012 en ce qui concerne le Preneur et d'établir au profit de Dijon Habitat, le bail emphytéotique d'une durée de 40 ans, portant sur un tènement foncier libre d'occupation de 5 300 m², situé Rente Logerot à Marsannay-la-Côte, en vue de la réalisation d'un programme d'habitat locatif adapté pour les gens du voyage;
- de dire que les autres dispositions de la délibération précitée demeurent inchangées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, le bail emphytéotique définitif ainsi que tous les actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

GD2013-06-27 038 N°38 - 2/2